

Le Diplôme National du Brevet

Questions / Réponses

QUESTIONS	REponses
Quelles sont les nouvelles séries du DNB à compter de la session 2013 ?	<ul style="list-style-type: none"> ◆ la série Générale ◆ la série professionnelle sans option ◆ la série professionnelle option agricole
<p>A qui s'adresse la série générale ?</p> <p>A qui s'adresse la série professionnelle sans option ?</p> <p>A qui s'adresse la série professionnelle option agricole ?</p>	<p>◆ principalement aux élèves inscrits en classe de 3^{ème} de collège. Cependant les autres élèves ont aussi cette possibilité.</p> <p>◆ plus particulièrement aux élèves de classe de SEGPA, ULIS, UPE2A (dont le niveau scolaire ne leur permet pas une inscription en série générale), 3^{ème} « Prépa-pro », le cas échéant 3^{ème} d'Insertion. Par dérogation certains élèves de 3^{ème} de collège.</p> <p>◆ aux élèves des établissements de l'enseignement l'agricole</p>
Comment s'inscrire au DNB pour les candidats scolaires ?	◆ les inscriptions se déroulent dans le collège où est scolarisé le candidat, entre les mois de novembre et de janvier. Tous les élèves de 3 ^{ème} des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits par l'intermédiaire des chefs d'établissement.
Comment s'inscrire au DNB pour les candidats individuels ?	◆ les inscriptions des candidats se font uniquement par internet sur le site du rectorat de Poitiers, <i>rubrique examens-vae</i> , entre les mois novembre et de janvier.
Existe-t-il des aménagements d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ?	Oui, après décision et notification du recteur, sur avis d'un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
Les candidats individuels peuvent-ils choisir la série de leur choix et avec quelles épreuves ?	<p>◆ Oui.</p> <p>Ils passent 6 épreuves écrites pour les séries générale et professionnelle sans option ; 4 obligatoires, 2 au choix. L'option agricole de la série professionnelle comporte 1 épreuve au choix supplémentaire.</p> <p>Seul le total de points est pris en compte pour l'obtention du DNB.</p>
Où se déroulent les épreuves du DNB et à quelles dates ?	<p>◆ Pour les candidats scolaires, dans le collège où le candidat est scolarisé, à la fin du mois de juin sur 2 jours.</p> <p>◆ Pour les candidats individuels, dans un collège du département de leur domicile, à la fin du mois de juin sur 3 jours.</p>

Comment est attribué le DNB pour un candidat scolaire de 3 ^{ème} de collège ?	<p>4 éléments sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences palier 3, ◆ les notes du contrôle continu, ◆ la note de vie scolaire, ◆ les notes obtenues à l'examen du brevet composé d'une épreuve orale d'histoire des arts et de trois épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique.
Combien faut-il avoir de points pour un candidat scolaire de 3ème pour prétendre au DNB ?	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Série Générale 190 points ◆ Série Professionnelle sans option 200 points ◆ Série Professionnelle option agricole 180 points
Quelles sont les mentions possibles lors de la délivrance du DNB ?	<ul style="list-style-type: none"> ◆ la mention « assez bien » pour une moyenne entre 12 et 14/20 ◆ la mention « bien » pour une moyenne entre 14 et 16/20 ◆ la mention « très bien » pour une moyenne comprise entre 16 et 20/20
En quoi consiste la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences palier 3 ?	<p>Le socle comprend 3 paliers qui doivent être maîtrisés entre le CE1, le CM2 et la fin du collège. le palier 3 atteste que l'élève maîtrise les 7 compétences du socle soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la compétence 1 « maîtrise de la langue française » ◆ la compétence 2 « la pratique d'une langue étrangère » avec la maîtrise du niveau A2 ◆ la compétence 3 « les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique » ◆ la compétence 4 « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » avec la maîtrise du brevet informatique et internet (B2i) ◆ la compétence 5 « la culture humaniste » ◆ la compétence 6 « les compétences sociales et civiques » ◆ la compétence 7 « l'autonomie et l'initiative »
En quoi consiste l'épreuve d'histoire des arts ?	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Cette épreuve orale se déroule dans l'établissement où le candidat est scolarisé. Le candidat se présente devant le jury avec une liste d'objets d'études. L'épreuve se déroule en 2 temps : un exposé de 5' suivi d'un entretien de 10' avec un jury pluridisciplinaire.
Y a-t-il une session de remplacement ?	<p>Tout candidat qui, pour raison de force majeure dûment constatée, n'a pu se présenter aux épreuves de la session de juin, peut, sur demande écrite accompagnée d'un justificatif, se présenter à la session de remplacement de septembre. Il doit faire parvenir sa demande au Rectorat de Poitiers.</p>
L'attribution du DNB permet-elle de passer en classe supérieure ?	<p>Non, Il est sans incidence sur l'accès au lycée. Délivré par un jury académique, le DNB est un diplôme qui atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme du collège.</p>